

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100330-de-100330-10-DE
Date de signature : -
Date de réception : 01/04/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

**OBJET : TARIFS SAISON CULTURELLE - ANNEE 2010/2011
ET ENCHANTES 2010 (GRANDS CONCERTS)**

Madame Pascale BONNIN, Adjointe déléguée à la Vie Culturelle, expose :

Il convient de fixer les tarifs pour la saison culturelle 2010/2011, ainsi que pour les grands concerts payants des ENCHANTES 2010.

Je vous propose de retenir les montants suivants :

PROPOSITION DE TARIFS SAISON 2010/2011

HORS ABONNEMENT

Catégorie de tarifs	1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.
Plein tarif	30	25	15
Tarif réduit	25	15	10
Jeunes – 30 ans	Tarif unique 8		
Enfant – 12 ans	Tarif unique 5		

Les bénéficiaires du Tarif réduit sont :

Les personnes domiciliées sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, les titulaires de la carte Cézam, Pass Nantes découvertes, carte Loisirs, les étudiants de 30 ans et plus, les demandeurs d'emploi, les adhérents à un comité d'entreprise, les adhérents aux points de billetterie partenaires, les groupes de 7 personnes et plus.

Des réductions pourront occasionnellement être pratiquées dans le cadre de partenariats ou d'opérations spécifiques ciblées (CCAS, Clubs d'entreprises, etc...).

L'ABONNEMENT LIBRE de 5 à 10 spectacles au choix

Des modalités préférentielles sont accordées aux spectateurs achetant des billets pour 5 à 10 spectacles en une seule fois :

Catégorie de tarif	1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.
Tarif Abonné	20	10	8

L'ABONNEMENT « L'INTEGRALE » pour 11 spectacles payants

Des modalités préférentielles sont accordées aux spectateurs achetant des billets pour 11 spectacles payants de la saison culturelle en une seule fois, jusqu'au 5 octobre 2010 :

110 euros, les 11 spectacles (soit 10 € la place)

Proposition de tarif pour les ENCHANTES 2010 (grands concerts)

Un tarif unique à 20 € la soirée sera appliqué pour les grands concerts payants des 28 et 29 mai des ENCHANTES 2010 sur les îles de Loire.

Un tarif à 30 € pour les personnes choisissant les 2 soirées à la fois sera appliqué.

Gratuité pour les moins de 18 ans.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 31 mars 2010

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

signé

Pascale BONNIN

Pascale BONNIN